

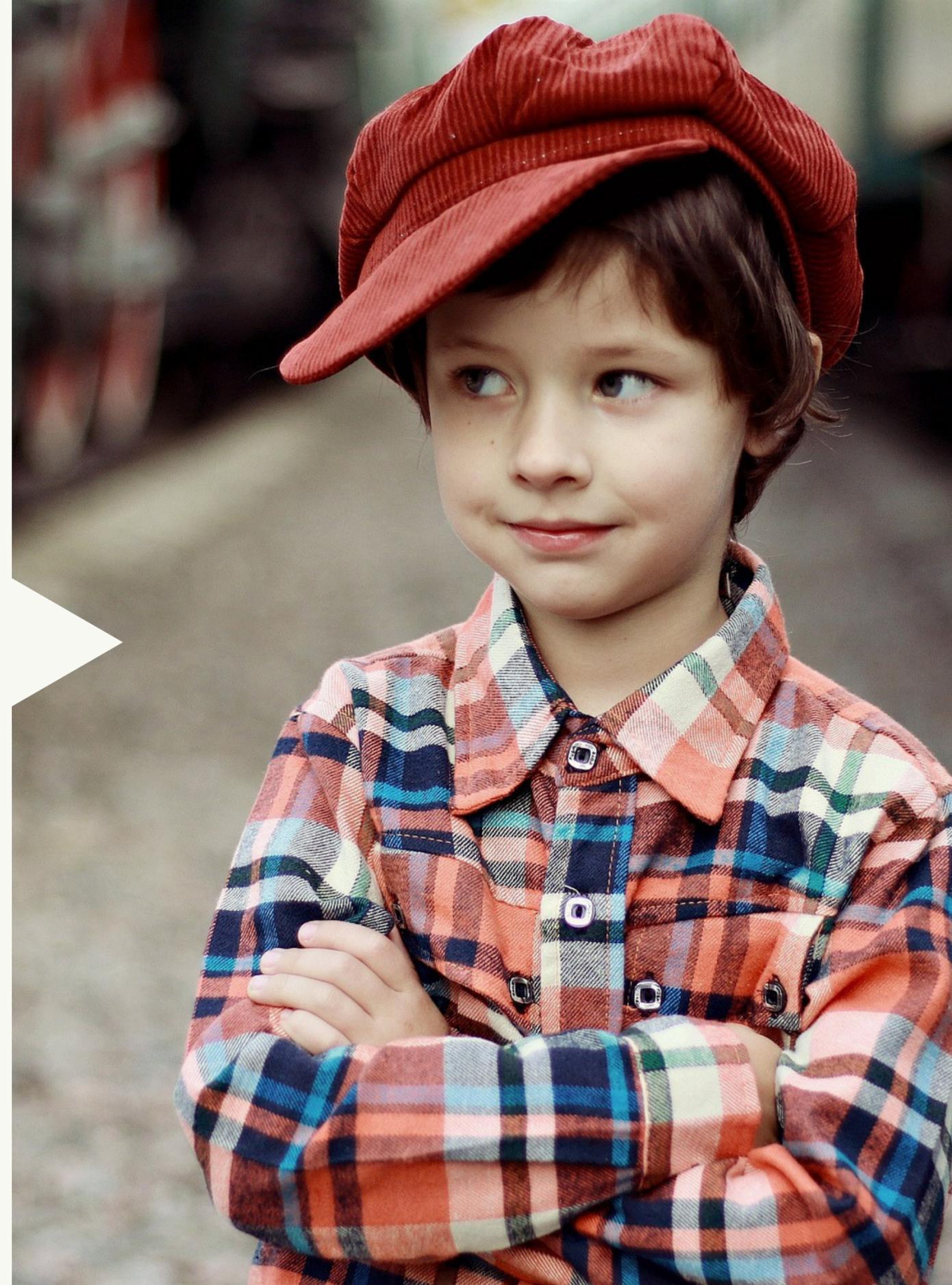
# COUR MUSICALE

Trop jeunes pour  
les musiques actuelles ?

---

VENREDI 14 OCTOBRE - FGO BARBARA

Dans le cadre du MaMA music & convention  
En partenariat avec la Sacem



# LE SUJET

---

**A l'heure où la fréquentation des concerts connaît de grands bouleversements, on peut se poser la question de la légitimité du jeune public dans nos salles. Quel intérêt pour les musiques actuelles de s'adresser à un jeune public ? Quel intérêt pour le jeune public d'assister à des concerts ? Faut-il qu'ils soient spectateurs aujourd'hui, pour être ceux de demain ?**

**Cette cour musicale proposée par RamDam en partenariat avec la Sacem met en scène un débat argumenté entre professionnels du secteur : Président de séance, procureur, avocat de la défense et témoins tentent de répondre ensemble à une grande question : le jeune public est-il un enjeu de renouvellement des publics pour les musiques actuelles ?**

**C'est au public, en tant que jury, de trancher cette question !**



| Julien Vachon |

# LE PRÉSIDENT DE SÉANCE ANDRÉ CAYOT

---

Ex-conseiller pour les musiques actuelles à la Délégation à la  
Musique de la DGCA au ministère de la Culture et de la  
Communication



**Chargé de l'action culturelle, de la formation musicale et référent de l'animation territoriale des Yvelines au RIF**

# LE PROCUREUR THIERRY DUVAL

“

*Parlons des risques auditifs pour les enfants ! Et comment peuvent-ils apprécier un concert avec ces casques grotesques ?*

*Les artistes n'ont pas à endosser des fonctions d'éducateurs, de pédagogues ou d'animateurs culturels.*

*Les salles de musiques actuelles sont un lieu de récréation pour les adultes, un moment où ils sont libérés des enfants !*

*Des propos transgressifs dans certaines formes d'expression artistique... Quelles valeurs transmises ?*

”



**Programmatrice du Paris Jazz Festival  
et responsable du pôle création de  
Traffix Music**

# L'AVOCATE DE LA DÉFENSE DANIÈLE GAMBINO

“

*Nous ne pouvons pas ignorer notre responsabilité d'adultes à susciter l'intérêt, à éveiller les sens des plus jeunes, afin que leur quotidien ne se résume pas seulement à une sorte de longue séquence vidéo et au visionnage infini de chorégraphies et d'images animées...*

*Les artistes verraient leur créativité brimée par de soi-disant contraintes d'âge... La création ne se nourrit-elle pas de contraintes mais aussi de toutes sortes de limites à dépasser ?*

*Le jeune public est un spectateur et un citoyen de demain : ce sera à lui d'inventer de nouveaux lieux, de nouvelles formes et de nous réserver une place. Ne fermons pas les portes aux enfants !*

”

# ÉCOUTER LE TRIBUNAL

---



# PLAIDOYER POUR LA DÉFENSE DU JEUNE PUBLIC DANS LES LIEUX DE MUSIQUES ACTUELLES

*Dire qu'on peut être trop jeune pour les musiques actuelles, c'est remettre en cause la légitimité artistique des acteurs des musiques actuelles qui écrivent, composent, jouent à l'adresse des enfants.*

*Cela va en parfaite contradiction avec la notion des droits culturels des artistes et des enfants.*

*D'un autre côté, il ne s'agit pas de penser que le jeune public est un auditoire comme les autres.*

*L'enfant n'a pas de filtres aussi élaborés que nous, les adultes. Il est donc plus vulnérable à certains contenus, certaines formes, mais sa force, c'est d'être dans la plus grande réceptivité des styles musicaux, et de ne pas savoir faire semblant d'aimer quelque chose.*

*Et donc, cela s'apprend d'accueillir du jeune public, cela se pense. C'est là que RamDam joue son rôle auprès des professionnels : d'accompagnement, de valorisation des bonnes pratiques etc.*

*Pour finir, je dirai que le jeune public est une prise de risque, une sortie de la zone de confort et que celles et ceux qui n'empruntent pas ce chemin ne sont pas des véritables défenseurs ni de l'intérêt général, ni des musiques actuelles.*

---

**CAMILLE SOLER, COORDINATRICE DU RÉSEAU RAMDAM**